



EPIKERIE SOLIDAIRE DE LA DORDOGNE

CONSEIL GENERAL DORDOGNE

UN RESEAU A VOCATION DEPARTEMENTALE

- En juin 2009, un réseau d'épiceries solidaires a été créé en Dordogne, à l'initiative du Conseil général.
- Lancé avec l'ouverture d'un magasin à Périgueux, le 1er février 2010, le réseau, qui a le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), doit regrouper à terme au moins dix magasins, sous le nom d'« Epicerie 24 ».

UNE ENTREPRISE D'INSERTION

- Le réseau a vocation à s'étendre à l'ensemble du département.
- En elle-même, la SCIC a déjà une activité sociale : elle est une entreprise d'insertion et de ce fait, ses salariés bénéficient d'une formation et d'un accompagnement pour les aider à retrouver un emploi durable.

UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT LOCAL

- Les magasins proposent des produits d'épicerie, achetés en majorité (60 à 65%) en circuit court, à des jardins d'insertion, des producteurs locaux et des industriels du département.
- Les magasins sont implantés de telle sorte qu'ils sont complémentaires et non concurrents des magasins existants.

Une carte de réduction pour les personnes à faibles ressources...

- Les épiceries solidaires se distinguent des épiceries sociales en ce qu'elles sont ouvertes à tous et non limitées à un public de personnes bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Tous les clients ont accès aux mêmes produits alimentaires.



- Les personnes recommandées par les services sociaux bénéficient d'une réduction à la caisse.
- Toutes les personnes ayant des ressources faibles (bénéficiaires du RSA, personnes retraitées ou au chômage...) sont potentiellement concernées.

Comment obtenir la carte ?

- Les travailleurs sociaux, dans le cadre de leur mission d'accompagnement, orientent les bénéficiaires vers l'Épicerie 24.
- Le demandeur constitue un dossier qui est présenté devant une commission de validation composée de travailleurs sociaux des différents partenaires du réseau (CPAM, mairie concernée, CCAS...).

...

- Une fois le dossier accepté, l'encadrant social de l'Epicerie 24 remet à la personne la carte, qui lui permet de bénéficier d'une réduction pendant une période de 3 mois.
- Si le bénéficiaire souhaite renouveler sa carte au bout de cette période, il doit représenter son dossier à la commission de validation.

Comment fonctionne la carte ?

- A la fin de ses achats, le bénéficiaire présente sa carte et la réduction se fait automatiquement.
- La réduction accordée est fixée en fonction des ressources de la personne.



- Les autres clients achètent les produits au prix du marché.
- Les bénéfices obtenus ainsi doivent permettre à terme de financer les réductions pour les personnes à faibles ressources : à ce jour, la majorité des réductions est financée par le Conseil Général de la Dordogne, mais l'objectif pour l'Épicerie 24 est d'être autonome ; et cette autonomie n'est possible que si des clients « normaux » y font leurs achats.

Des ateliers proposés pour renforcer la dimension solidaire du projet

- Les personnes concernées par l'aide alimentaire des épiceries peuvent également bénéficier d'un accompagnement via des ateliers sur des thèmes variés (gestion budgétaire, cuisine, appui à la recherche d'emploi, groupe d'échange...).

UN IMPORTANT ETAYAGE FINANCIER

- Le Conseil général de la Dordogne apporte un soutien financier important au projet : 75 000 € pour la création du réseau, 1 840 € de participation au capital de la SCIC, 100 000 € en 2010 pour le fonctionnement, 15 000 € au titre du Fonds de solidarité pour l'emploi (FSE).



- D'autres partenaires sont engagés financièrement dans le projet : la région Aquitaine, l'Etat, les communes de Périgueux, Boulazac, Coulounieix-Chamiers, la CPAM, la fondation Crédit agricole Charente Périgord et la fondation Crédit agricole Solidarité.
- Le montant total des subventions pour la période du 1er juillet 2009 à fin décembre 2010 est de 505 000€.

CONTACTS

- EPICERIE 24
5, chemin de la Monzie
24000 Périgueux
☎ 09 50 43 49 56 / epicerie24@free.fr

- CONSEIL GENERAL DORDOGNE
2, rue Paul-Louis Courier
24019 Périgueux Cedex

Direction de l'économie et de l'emploi

☎ 05.53.45.48.10

Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention

☎ 05.53.02.27.27